

Iteuil

PROCES-VERBAL
de la réunion de conseil municipal
du 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Date de convocation : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : MICAULT Françoise, BOISSEAU Bertrand, BERNE Florence, GRIMAUD Jean-Paul, CHAIGNE Chantal, DENIS Frédéric, CINQUABRE Jean-Christophe, MURZEAU Mariama, DUMUREAU Alexandre, LOISEAU Betty, CLAIRAND Floriane, DORET Baptiste, MAILLOU Patrick, MELIN Franck, PIGNON Séverine, POIREAULT Angélique, RENARD Gaël, RIVIERE Gérard.

Absente : MOLINARI Elise.

Représentés par pouvoir : AUGER Jean-Paul représenté par DENIS Frédéric, GARDAIS Magalie représentée par LOISEAU Betty, GODET Benoît représenté par GRIMAUD Jean-Paul, MOUSSERION Carine représentée par MICAULT Françoise.

Secrétaire de séance : MAILLOU Patrick.

Suite à un incident technique, la séance n'a pas pu être enregistrée. La retranscription des débats s'avère impossible.

Les délibérations prises en séance sont reprises ci-dessous.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 mars 2023 à l'unanimité.

Objet : **Budget Commune : Approbation du Budget Primitif 2023**

Q 1

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° : del2023020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

Vu le projet de Budget Primitif,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 Commune, par chapitre, comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	856 285.25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 141 900.00 €
014	Atténuations de produits	137 367.00 €
65	Autres charges de gestion courante	214 700.00 €
66	Charges financières	36 000.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	590 800.00 €
TOTAL DEPENSES		2 978 152.25 €

Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	30 000.00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	140 750.00 €
73	Impôts et taxes	1 524 067.00 €
731	Impositions directes	50 000.00 €
74	Dotations et participations	739 884.00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	455 451.25 €
TOTAL RECETTES		2 978 152.25 €

Section d'Investissement – Dépenses

	Reports	Propositions nouvelles	BP 2023
001 Déficit d'investissement reporté		114 362.81 €	114 362.81 €
10 Dotations		1 000.00 €	1 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		160 000.00 €	160 000.00 €
TOTAL Dépenses réelles hors opérations		275 362.81 €	275 362.81 €
1003 – Voies et Réseaux	178 300.00 €	393 200.00 €	571 500.00 €
1004 – Complexe	48 420.00 €	20 000.00 €	68 420.00 €
1005 – Bâtiments Communaux	247 100.00 €	142 600.00 €	389 700.00 €
1009 – Ecoles	38 000.00 €	27 000.00 €	65 000.00 €
1010 – Sports et Loisirs	89 000.00 €	355 000.00 €	444 000.00 €
1013 – Espace Médical	70 000.00 €	30 000.00 €	100 000.00 €
1017 – Médiathèque	100 000.00 €	100 000.00 €	200 000.00 €
TOTAL dépenses Opérations Investissements	770 820.00 €	1 067 800.00 €	1 838 620.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	770 820.00 €	1 343 162.81 €	2 113 982.81 €

Section d'Investissement – Recettes

	Reports	Propositions nouvelles	BP 2023
10 Dotations		677 182.81 €	677 182.81 €
13 Subventions d'investissements reçues	315 000.00 €	56 000.00 €	371 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilés		475 000.00 €	475 000.00 €
TOTAL Recettes réelles hors opérations	315 000.00 €	1 208 182.81 €	1 523 182.81 €
Total recettes d'ordre		590 800.00 €	590 800.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	315 000.00 €	1 798 982.81 €	2 113 982.81 €

Objet :**Subventions aux associations 2023**

Q 1

Délibération n° : del2023027

Délibération : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit : "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires",

Vu l'avis de la commission associations réunie le 23 mars 2023,

Quitte la salle pour ne pas participer au vote, étant concerné par l'affaire,
M. Frédéric Denis, Président du Comité des fêtes,

après en avoir délibéré, à la majorité,

- ✓ vote les subventions aux associations dans le cadre du crédit inscrit à l'article 65748 d'un montant total de 28 480 € réparti comme suit :

Associations à vocation scolaire	
École Maternelle	1 600 €
Ecole Maternelle Direction	150 €
Ecole Maternelle Spectacle Noël	550 €
École Primaire	1 000 €
Ecole Primaire Direction	150 €
Ecole Primaire Classe découverte	4 000 €
Prévention Routière	180 €
Associations culturelles	
APAP Paléontologues	350 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Les Moyens du Bord Fête de la Musique	400 €
Les Moyens du Bord <i>exceptionnelle</i>	400 €
Socool'Art	300 €
INTERVALLES <i>animation marché Iteuil</i>	500 €
Associations à caractère social	
L'Embellie	500 €
Associations sportives	
ACCA Iteuil	350 €
ACCA Iteuil <i>exceptionnelle achats pièges</i>	250 €
Aïkido Sud Poitiers	250 €
AIR Randonneurs	300 €
Badminton Loisirs	300 €
Basket US Iteuil	2 200 €
École de Danse	2 000 €
SCA 86	250 €
Fit'Dynamic	250 €
Gardon Iteuillais	500 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Hand Ball Vivonne - Iteuil	2 000 €
Judo US Iteuil	2 800 €
Karaté Club Iteuil	1 000 €
Palet Iteuil Club	300 €
RHINO <i>Tournoi inter entreprise mixte</i>	350 €
VILITEUIL	2 200 €
VILITEUIL Tournoi Familles	200 €
Diverses associations	
Don du Sang Bénévoles d'Iteuil	200 €
SPA	100 €

Objet :**Budget Commune : Vote des taux d'imposition 2023**

Q 2

Délibération n° : del2023021

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Impôts,
 Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259COM),
 Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les taux d'imposition suivants :
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.50 %
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.84 %
 - ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18.41 %
- charge Madame le Maire ou son Représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Objet :**Budget Centre Commercial : Approbation du Budget Primitif 2023**

Q 3

Délibération n° : del2023022

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,
 Vu le projet de Budget Primitif,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 Centre Commercial, par chapitre, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	17 000.00	75	Autres produits de gestion	13 800.00
65	Autres charges gestion courante	100.00	002	Excédent fonctionnement reporté	13 546.09
66	Charges financières	500.00			
023	Virement à section investissement	9 746.09			
TOTAL SECTION		27 346.09	TOTAL SECTION		27 346.09

Section d'Investissement

Dépenses				
		Report	Nouveaux crédits	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	-	6 200.00	6 200.00
21	Immobilisations corporelles	-	23 773.92	23 773.92
TOTAL SECTION		-	29 973.92	29 973.92
Recettes				
001	Excédent d'investissement reporté	-	20 227.83	20 227.83
021	Virement de section fonctionnement	-	9 746.09	9 746.09
TOTAL SECTION			29 973.92	29 973.92

Objet :**Demande de subvention au titre de ACTIV3 auprès du
Département de la Vienne**

Q 4

Délibération n° : del2023023

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

Vu le programme ACTIV' (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) mis en place par le Conseil Départemental de la Vienne,
Considérant la nécessité de remplacer le tracteur actuel devenu vétuste,
Considérant la politique de sobriété énergétique de la Commune,

décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'acheter un tracteur en remplacement de celui devenu vétuste pour le service technique
- de réaliser, dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, le remplacement de l'éclairage de la halle de tennis par un éclairage LED
- d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un tracteur	33 000.00 €	Subvention ACTIV 3	40 400.00 €
Eclairage halle de tennis	27 383.00 €	Autofinancement	19 983.00 €
TOTAL HT	60 383.00 €	TOTAL HT	60 383.00 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son Représentant à solliciter la subvention au titre du programme ACTIV' volet 3 à hauteur de 40 400.00 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou son Représentant à poursuivre les formalités et à signer tous les documents y afférents

Objet :**Création de 2 terrains de padel : demande de subvention
dans le cadre du programme 5000 équipements sportifs de
proximité**

Q 5

Délibération n° : del2023024

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de service n°2023-Plan 5000-ES-01 en date du 27 décembre 2022 de l'Agence Nationale du Sport,
Considérant la demande de l'Association VILITEUIL TC, Club de tennis à rayonnement intercommunal,
Considérant l'obligation de conventionnement avec des associations pour l'utilisation et l'animation des équipements installés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'installation de 2 terrains de padel non couverts avec éclairage intégré pour un montant de 144 000.00 € HT

- adopte le plan de financement suivant

Dépenses		Recettes	
Plateforme	32 000.00 €	Aide Equipement Sportif	115 200.00 €
Terrain	112 000.00 €	Autofinancement	28 800.00 €
TOTAL HT	144 000.00 €	TOTAL	144 000.00 €

- autorise Madame le Maire ou son Représentant à solliciter la subvention au titre du programme des équipements sportifs de proximité – année 2023 pour un montant de 115 200.00 €
- autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer les conventions d'utilisation et d'animation de la structure
- autorise Madame le Maire ou son Représentant à poursuivre et à signer tous les documents afférents à ce dossier

Objet : **Ombrières parking impasse du bois vezin**

Q 6

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

Information sur des ombrières envisagées sur le nouveau parking situé à l'angle de l'impasse du bois vezin et du chemin de la Nouël. Cette question n'appelle pas de vote.

Objet : **Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir art. L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Q 7

Délibération n° : /

Délibération : POUR : / CONTRE : / ABSTENTION : /

Néant.

Objet : **Questions diverses**

Q 8

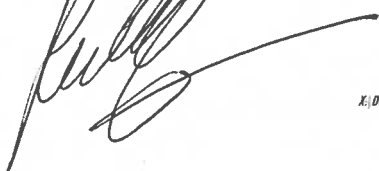
Présentation de l'état d'avancement du projet de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à l'angle de la rue de Ruffigny et de la rue des Genèbres par Mme le Maire suite à la rencontre avec le Dr Besnier.

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire clôt la séance.

Séance levée à 22 h 17.

Signatures :

Le Maire,
Françoise MICAULT,



Le secrétaire de séance,
Patrick MAILLOU

